

Zeitschrift: Asiatische Studien : Zeitschrift der Schweizerischen Asiengesellschaft = Études asiatiques : revue de la Société Suisse-Asie

Herausgeber: Schweizerische Asiengesellschaft

Band: 75 (2021)

Heft: 4

Artikel: Les politiques d'assistance envers les vétérans infirmes au Japon durant le 20ème siècle

Autor: Weid, ANtoine von der

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-976561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Antoine von der Weid*

Les politiques d'assistance envers les vétérans infirmes au Japon durant le 20^{ème} siècle

<https://doi.org/10.1515/asia-2021-0045>

Received December 2, 2021; accepted December 2, 2021; published online January 13, 2022

Abstract: The following study provides an insight into Japanese policies on wounded veterans' relief during the twentieth century. During the long war (1937–1945) with China and later with the Allied Forces (1941–1945), the Japanese government established strong physical, occupational and spiritual rehabilitation programs in addition to several laws that provided pensions or allowances for military disabilities. After the defeat in 1945, under the Occupation's new rules of democratization and demilitarization, wounded veterans quickly lost all their benefits. Furthermore, their image was devalued in the eyes of society and their voices were marginalized. However, because of their struggles, the State established a new non-discriminatory law for all disabled people. Nevertheless, after the return of Japanese autonomy in 1952, the wounded veterans still felt that they were not treated adequately because no law addressed their specific circumstances. In order to attain their goal, they created a new association of disabled veterans to express their frustration and to lobby the Japanese government for change. Because of their stubborn mobilization, the Law for Special Aid to the Wounded and Sick Retired Soldiers was finally enacted in 1963 and provided veterans with the assistance they needed and for which they had long-since been asking.

Keywords: disability; military pensions; modern Japan; social welfare; veterans

Mots clés: infirmité; pensions militaires; Japon contemporain; aide sociale; vétérans

1 Introduction

En août 1963, la Chambre Haute de la Diète japonaise fit passer la « Loi pour le soutien spécial des soldats blessés » (*Senshōbyōsha tokubetsu engo-hō* 戦傷病者特別援護法) qui accordait aux vétérans infirmes japonais une assistance spécifique à

*Corresponding author: Antoine von der Weid, Université de Genève, Faculté des lettres – ESTAS, Bd des Philosophes 22, 1211 Geneva, Switzerland, E-mail: antoine.vonderweid@unige.ch

leur endroit. En effet, ces hommes, connus sous le terme de *shōigunjin* 傷痍軍人, avaient perdu toutes formes de soutiens étatiques – pensions et allocations d'infirmités militaires, privilèges exceptionnels ou encore soins gratuits – après la défaite du Japon en 1945. Cette loi de 1963 représentait donc pour eux l'aboutissement d'une longue lutte pour la reconnaissance de leurs souffrances aux yeux de la société nipponne.

La recherche historique concernant les vétérans invalides japonais se développe depuis moins d'une vingtaine d'années, principalement en langue japonaise mais également en anglais. Elle s'inscrit dans la recherche historique et sociologique mondiale sur les vétérans blessés qui elle-même n'existe que depuis une génération environ. Effectivement, l'étude du handicap, et par extension celle de l'infirmité des soldats, s'est longtemps retrouvée cantonnée au domaine médical.¹ Au Japon, comme dans d'autres pays du monde à situation comparable, ce nouveau champ de recherche a montré que les vétérans blessés ont émergé en tant que groupe social forgé par une expérience commune de la guerre qui avait fait naître chez eux la conscience d'avoir un statut singulier.² Contrairement aux handicapés civils dont l'infirmité pouvait être causée par un accident ou par une malformation congénitale, compliquant la formation de groupes cohérents, les vétérans blessés se rejoignaient autour de trois points: l'expérience d'un événement temporel, local et politique spécifique; une relation avec l'État qui leur devait une reconnaissance car il les avait envoyés se battre; une histoire de la médecine collectivement vécue à travers les types de blessures reçues, les traitements, la rééducation et la réinsertion.³ Cette recherche sur ces hommes s'affilie donc en général à ce qu'on appelle la « nouvelle histoire militaire » qui a intégré des aspects culturels et sociaux dans l'examen et l'expérience de la guerre. Grâce à l'utilisation de grilles d'analyses novatrices incluant l'origine ethnique ou sociale, l'âge ou le genre des individus concernés, cette approche a ainsi élargi les champs d'exploration.⁴

Au Japon, la recherche sur ce sujet se développe donc à travers des thématiques différentes mais complémentaires: études genres (à travers les mariages par exemple); la pauvreté et les difficultés rencontrées durant l'occupation; l'expérience des blessures et traumatismes ainsi que les systèmes de soins mis en place; et finalement, les mesures d'allocations, d'aides institutionnelles et autres moyens de réhabilitation. Afin d'analyser ces différentes thématiques, en plus des archives étatiques (parfois lacunaires et souvent impersonnelles), la recherche s'appuie depuis peu sur les témoignages des *shōigunjin* notamment grâce au

1 Gerber 2012: x.

2 Gerber 2012: xii.

3 Gerber 2012: 25.

4 Salvante 2020: 599.

Nisshô Gekkan 日傷月刊 (le magazine mensuel de l'Association japonaise des vétérans blessés, édité pour la première fois en 1953) dans lequel on peut voir les résumés des réunions de l'association ainsi que les retranscriptions des débats et stratégies pour atteindre leurs objectifs politiques. En outre, de nombreux témoignages des épouses de vétérans infirmes sont également disponibles grâce à leur propre association – l'Association japonaise des femmes de vétérans blessés – qu'elles fondèrent durant l'après-guerre afin de soutenir leur mari. Ces témoignages de femmes, exploités récemment seulement, donnent un aperçu inédit de l'expérience de l'infirmité et des problèmes vécus par leur époux lors de leur réinsertion civile.

Dans les lignes qui vont suivre, nous allons tout d'abord expliquer qui étaient ces hommes et quelle était leur place dans la société nipponne. Puis, tout en nous appuyant sur les recherches actuelles, nous allons présenter l'histoire des aides envers les vétérans blessés au Japon durant le 20^{ème} siècle afin d'appréhender ce que représentait pour eux cette loi de 1963.

2 Les *shôigunjin*: définition

Le terme *shôigunjin* 傷痍軍人⁵ signifie littéralement « militaire blessé » ou « soldat mutilé » (sous-entendu par la guerre). Les deux premiers caractères *shô* 傷痍 signifient la blessure/la mutilation mais sont employés uniquement en lien avec les soldats. Il s'agit d'un néologisme qui date des années 1930 inventé par le gouvernement japonais pour définir les soldats qui étaient trop mutilés pour retourner au combat. En ce sens, ce terme se distingue de *shôhei* 傷兵 (« soldat blessé »), qualification qui établissait que le soldat restait actif pour son service et qu'il devait retourner dans sa compagnie d'origine (au front) dès qu'il était guéri.⁶ Les *shôigunjin* étaient donc des soldats dont le déficit physique (dû à une mutilation ou à une maladie comme la tuberculose) était trop invalidant pour la poursuite de leur service militaire. Ils étaient alors libérés de leurs obligations militaires.

Avant les années 30, quand un soldat quittait le service en raison d'une blessure ou d'une maladie, il était appelé *haihei* 廃兵 (« soldat impotent/estropié »); mais ce terme avait une connotation péjorative. Après l'invasion de la Mandchourie (en 1931) et l'éclatement de la seconde guerre sino-japonaise (en 1937), la population de militaires sévèrement mutilés par les combats augmenta sérieusement.

5 Les deux premiers caractères 傷 *shô* et 痍 *i* signifient tous les deux « blessures », même si le second n'existe guère que dans ce mot, et les deux suivants 軍人 *gunjin* signifient « militaire/soldat ».

6 Pennington 2015: 3; Ueno 2005: 32.

L'État japonais commença ainsi à utiliser le terme de *shōigunjin* afin d'identifier les soldats et marins dont on supposait que les blessures invalidantes ou les maladies allaient durer longtemps. Ce néologisme ne portait avec lui aucunement le sens négatif de *haihei* et signifiait qu'un homme avait été déchargé de ses obligations militaires et retournait dans la société civile.⁷ Même si ces hommes ne pouvaient plus combattre et restaient physiquement infirmes dans les faits, ce terme suggérait que leur blessure pouvait être soignée et atténuait ainsi la gravité de leur condition dans l'esprit de la société.

Une traduction française précise n'est pas chose aisée. Premièrement, l'image de l'infirmité causée par la guerre est loin d'être fixe selon les périodes (durant ou après la guerre). Effectivement, durant la guerre, la propagande gouvernementale fit en sorte de montrer ces hommes comme des membres productifs de la société qui avaient reçu une réhabilitation physique et professionnelle et qui pouvaient mener une existence indépendante. Cette image changea du tout au tout après la défaite. Deuxièmement, ces soldats, bien que déchargés de leurs obligations militaires – devenant *de facto* des vétérans – faisaient toujours partie de la classe des « militaires » (*gunjin* 軍人). C'est pourquoi lorsque nous emploierons des expressions comme « vétérans handicapés/infirmes » ou « soldats blessés/mutilés », il sera important de garder à l'esprit qu'il s'agit d'anciens soldats ayant subi une blessure physique ou une maladie grave et invalidante au combat.

Il faut également noter que l'utilisation spécifique de ce mot démontre que les *shōigunjin* représentaient un groupe distinct des handicapés « normaux », dont la lésion ou l'infirmité était survenue dans un cadre civil et non militaire. Cette différenciation sociale, accentuée et renforcée par le gouvernement japonais pendant les années de guerre, perdura également dans l'esprit des vétérans blessés pendant l'après-guerre. Elle s'incarna dans leurs revendications pour des aides spécifiques à leur encontre, qu'il s'agisse d'allocations d'invalidités, de soins médicaux ou de réinsertion professionnelle. Cette distinction sociale entre vétérans et civils n'est pas propre au Japon, il s'agit d'un élément récurrent qui est présent dans de nombreux États modernes possédant une armée conséquente. Tout au long du 20^{ème} siècle, et plus encore après les deux conflits mondiaux, on constate que les soldats mutilés ont eu tendance à souhaiter une reconnaissance compensant les blessures reçues durant l'exercice de leur devoir. Ainsi, l'assistance pour les vétérans infirmes était considérée comme un « droit » : une aide que les vétérans avaient acquise grâce à leur sacrifice.⁸

7 Pennington 2015: 4.

8 Gerber 2012: 3, 19.

3 Les systèmes d'aides et d'allocations envers les vétérans blessés au Japon

On constate que la politique japonaise d'aides envers les vétérans invalides durant le 20^{ème} siècle est loin d'être continue. Elle se divise globalement en trois phases distinctes: de 1868 à 1945, puis de 1945 à 1952 et enfin de 1952 à 1963. La première phase représente les débuts balbutiants de l'aide étatique envers les vétérans infirmes. Ensuite, coïncidant avec l'expansion militaire japonaise et la mobilisation totale pour la guerre, le gouvernement changea de perspectives concernant les blessures de guerre et mit en place un système de fort soutien aux vétérans. La deuxième phase dure pendant toute l'occupation américaine et marque la fin nette de toutes les aides et soutiens économiques envers les militaires, vétérans blessés compris, selon les doctrines de la démilitarisation et de la démocratisation du pays. La troisième et dernière phase est celle de la lutte des *shôigunjin* pour récupérer des aides étatiques spécifiques, financières principalement. Pour ces hommes, ces aides symbolisaient à la fois un besoin nécessaire pour vivre dans le Japon d'après-guerre et en même temps une reconnaissance sociale de leurs souffrances.

3.1 Les débuts puis le renforcement des politiques de soutien envers les vétérans infirmes

La première phase débute donc à la fin du 19^{ème} siècle et court jusqu'à la défaite contre les Américains. Durant les premières années de l'ère Meiji (明治 1868–1912), l'État se reposait principalement sur l'aide mutuelle entre citoyens et sur des acteurs privés pour venir en aide aux anciens soldats mutilés. Ensuite, après la guerre russo-japonaise (1904–1905) qui a engendré un retour considérable de soldats estropiés et la Première Guerre mondiale, le gouvernement sentit la nécessité de mettre en place une législation appropriée et promulgua en 1918 la première loi venant en aide aux vétérans invalides: la Loi d'aide aux militaires (*Gunji kyûgo-hô* 軍事救護法).⁹ Lors des décennies qui suivirent, le gouvernement japonais consolida certaines des mesures mises en place auparavant et en édicta de nouvelles, comme la Loi sur les pensions (*Onkyû-hô* 恩給法),¹⁰ afin d'aider cette

⁹ Fujiwara 2011: 28–29.

¹⁰ La Loi sur les pensions, promulguée en 1923, était le système global des retraites de tous les employés de l'État, dont les militaires. Concernant les militaires, cette loi leur garantissait donc, s'ils avaient servi assez d'années, une rente lorsqu'ils étaient déchargés de leurs obligations. Cette rente était définie selon leur grade, et, dans le cas où ils avaient été blessés, de la sévérité de leur

catégorie de population à se réinsérer dans la vie civile et professionnelle et de leur éviter de sombrer dans la pauvreté.

On remarque cependant un renforcement notable de ces dernières à partir du début des années 1930. Après l'invasion puis l'occupation de la Mandchourie par le Japon en 1931, les velléités expansionnistes nippones envers la Chine ne cessèrent de s'accroître durant toute la décennie, se cristallisant notamment en 1932 avec l'« Incident de Shanghai » et la sanglante bataille qui en découla.¹¹ Cette période d'expansion militaire, lors de laquelle le nombre de soldats revenant mutilés du continent augmentait de manière drastique, donna l'impulsion au gouvernement japonais pour améliorer le soutien envers les vétérans blessés. En effet, ce dernier était de plus en plus influencé par les militaristes et vint à considérer qu'il s'agissait d'un besoin national. Durant ces années-là, le gouvernement japonais repensa en profondeur le statut du vétéran blessé en tant qu'individu qui méritait un traitement spécial de la part de l'État.¹² Pour ce faire, en plus de créer des institutions médicales dédiées spécifiquement aux soins des vétérans, il promulgua en mars 1937 l'importante Loi d'assistance aux militaires (*Gunji fujo-hô* 軍事扶助法) qui vint remplacer la Loi d'aide aux militaires de 1918. Si la seconde venait en aide aux militaires qui étaient dans « l'incapacité de vivre », la première, elle, apportait un soutien à tous ceux qui « *avaient des difficultés à vivre* », élargissant ainsi le nombre de bénéficiaires qui y avaient droit. En outre, cette loi créa une distinction entre l'assistance étatique envers les militaires et les civils dans le besoin,¹³ et étendit également la portée de l'assistance aux familles des soldats, qu'ils soient vétérans blessés ou malades, morts au combat ou encore au front.¹⁴ Cette loi vint enfin remplacer et compléter une précédente loi de 1931 qui obligeait les entreprises à réengager les militaires qui avaient terminé leur service. Comme cette dernière excluait les vétérans infirmes de la garantie du réengagement,¹⁵ la Loi d'assistance aux militaires vint combler ce manque en garantissant à ces hommes de pouvoir retourner sur leur ancien lieu de travail dans la mesure du

blessure et si cette dernière était survenue dans le cadre du combat ou non. Pennington 2015: 41–45; Imajoh 2021: 8–9.

¹¹ Souyri 2010: 522.

¹² Pennington 2015: 50.

¹³ En 1929, le gouvernement japonais avait mis en place une Loi d'aide (*Kyûgo-hô* 救護法) qui venait fournir un soutien financier à toutes les personnes du pays dans le besoin, incluant également les militaires. L'État faisait donc du secours aux pauvres une de ses responsabilités. Pennington 2015: 51.

¹⁴ Pennington 2015: 52.

¹⁵ Fujiwara 2011: 32.

possible. Avec cette loi, le gouvernement prit concrètement en main la gestion des vétérans estropiés ainsi que de tous les militaires.

L'escalade du conflit avec la Chine s'accroît brusquement avec l'Incident du pont Marco Polo du 7 juillet 1937 – marquant le début de la seconde guerre sino-japonaise (1937–1945) – et de la rapide progression de l'armée impériale japonaise en Chine. Le conflit atteint rapidement un degré de violence inouïe entre les belligérants et fut très vite marqué par des massacres commis par l'armée japonaise. La dureté des combats obligea l'état-major japonais à augmenter fortement ses effectifs en recrutant toujours plus de troupes. Coïncidant avec cette période, un nouveau ministère fut créé par le gouvernement le 9 juillet 1937, seulement deux jours après le début de l'invasion en Chine: le ministère de la Santé (*Kôsei-shô* 厚生省¹⁶).¹⁷ Cette administration était ainsi chargée de l'amélioration du bien-être et de la protection d'un point de vue social ainsi que de l'hygiène publique. Plus que la solution aux problèmes sociaux toutefois, ses objectifs premiers étaient principalement le développement des capacités physiques de la population et le maintien de la force de travail afin d'augmenter la puissance combative de la nation.¹⁸ De plus, le ministère de la Santé reprit à son compte les programmes de soutien envers les militaires et les vétérans blessés. Sa création matérialisa donc une prise de contrôle encore plus importante des militaires sur le gouvernement japonais et incarna leur volonté d'une mobilisation totale de la nation pour l'effort de guerre. Les objectifs de ce ministère étaient donc d'un côté de créer des corps sains et vigoureux pour la nation¹⁹ et de l'autre de s'occuper de la gestion étatique des vétérans invalides, des autres militaires et de leurs familles.

D'ailleurs, lorsque le ministère de la Santé commença ses activités en janvier 1938, il dut immédiatement faire face à un afflux extrêmement important de militaires blessés revenant du front chinois. Comme ces hommes avaient besoin de soins spécifiques sur le long terme, le ministère prit très rapidement des mesures pour gérer cette situation. Il mit donc en place plusieurs commissions et conseils qui définirent les lignes directrices suivantes de la politique d'assistance aux

16 Littéralement: ministère du « bien-être public ».

17 Depuis le milieu des années 1930, les ministères de l'Armée et de la Marine appelaient de manière insistante à la création d'un organe gouvernemental qui pourrait rationaliser et orchestrer de manière optimale la santé de la nation. Profitant de leur influence, les membres de ces deux ministères conditionnèrent leur soutien pour la création du nouveau cabinet de Konoe Fumimaro (近衛文磨 1891–1945) à la création de ce ministère. Kasza 2002: 423.

18 Dictionnaire historique du Japon 2002: p. 1636.

19 Selon la logique de la propagande qui faisait en sorte de montrer que ce qui était perçu comme malsain – improductif et non reproductif – devait être stigmatisé parce que menaçant les intérêts nationaux. Yoshikuni 2000: 49.

vétérans infirmes: 1) un traitement préférentiel par l'État et la société, 2) amélioration de l'image (par la propagande) des *shôigunjin* dans la société et 3) mise en place d'institutions protégées pour la réhabilitation et la réinsertion professionnelles des vétérans.²⁰ Pour ce faire, le ministère de la Santé supervisa en avril 1938 la création d'une structure extra-ministérielle nommée Agence de protection des soldats blessés (*Shôhei hogo-in* 傷兵保護院), qui restait cependant sous sa juridiction directe.²¹ Pourtant, un an seulement après sa création, avec l'aggravation de la guerre en Chine et le nombre de morts qui augmentait drastiquement laissant ainsi les familles des défunts dans une situation économique critique, le ministère de la Santé décida d'inclure toutes ces personnes dans cette organisation. Le 15 juillet 1939, un nouvel organisme fut ainsi formé: l'Agence de protection des militaires (*Gunji hogo-in* 軍事保護院), dont la fonction était de s'occuper de l'administration des soins, de la réhabilitation, de l'assistance pour la vie de tous les jours et de l'orientation professionnelle des vétérans invalides, des autres anciens soldats, de leurs familles ainsi que des familles des défunts via des succursales à travers tout le pays.²²

Enfin, en sus de la création de ces organes étatiques, l'État japonais avait sommé dans le milieu des années 1930 les nombreuses associations de vétérans infirmes de se dissoudre et de se réorganiser en une nouvelle association qui aurait plus de poids. Ainsi naquit l'Association des vétérans blessés du Grand Japon (*Dai Nippon shôigunjinkai* 大日本傷痍軍人会) en 1936.²³ À la base groupe de secteur privé et œuvre de charité de l'impératrice Kôjun (香淳 1903–2000), femme de l'empereur Shôwa (昭和 1901–1989), cette organisation passa sous le contrôle de l'État en 1938. D'abord gérée par plusieurs ministères, elle se retrouva finalement sous la juridiction d'un des bureaux de la *Gunji hogo-in*.²⁴ Le gouvernement japonais encadrait donc directement la plus grande organisation d'anciens soldats mutilés du pays qui était active dans presque toutes les préfectures en prodiguant des formations, des aides ou des conseils.

Comme nous venons de le voir, à partir du début des années 1930 et avec beaucoup plus de vigueur à partir de 1937, le gouvernement japonais mit en application diverses mesures d'indemnités, d'aides et autres assistances destinées aux militaires et aux vétérans blessés. Cependant, l'idée n'était pas tant d'aider cette population grandissante que de les utiliser pour la propagande du régime qui visait par tous les moyens à endoctriner et à mobiliser la nation entière pour une

²⁰ Pennington 2015: 148–149; Fujiwara 2011: 34–44.

²¹ Kôseishô gojûnenshi henshû iinkaihen 1988: 483–484.

²² Kôseishô gojûnenshi henshû iinkaihen 1988: 486–489.

²³ Fujiwara 2011: 33.

²⁴ Kôseishô gojûnenshi henshû iinkaihen 1988: 406, 488; Imajoh 2021: 5–6; Pennington 2011: 150.

guerre qui devenait de plus en plus totale.²⁵ En contrôlant, directement ou indirectement, tous les médiums de l'assistance envers les vétérans invalides, il lui était beaucoup plus facile de justifier la guerre et de vérifier que ces derniers ne viennent pas remettre en question leur engagement. En effet, le gouvernement s'évertua durant les années de guerre à utiliser l'image de ses hommes brisés dans la propagande nationale. On constate ainsi que, malgré l'imperfection de leur corps estropié qui allait à l'encontre de l'image d'une perfection dévouée à la nation, leurs mutilations ne constituèrent pas une potentielle menace²⁶ à la rhétorique militariste mais devinrent au contraire de puissants symboles pour motiver l'effort de guerre. Les *shôigunjin* étaient donc massivement présentés dans les médias japonais tantôt comme des guerriers héroïques surmontant leur peine, tantôt comme des membres actifs de la société qui avaient réussi à se réinsérer dans le monde civil et professionnel. Se référant à eux de manière routinière par l'expression « héros en blouse blanche » (*byakue yûshi* 白衣勇士),²⁷ la propagande tentait ainsi de les montrer positivement afin d'inciter la population à plus de dévouement dans son travail, à renforcer sa mobilisation spirituelle pour l'effort de guerre et à la rassurer en désamorçant toute velléité anti-guerre.²⁸

3.2 La politique de démilitarisation et la fin de toutes les aides

Après la reddition du 15 août 1945, la période d'occupation américaine débuta au Japon. Cette période marque la 2^{ème} phase des politiques d'aides envers les vétérans blessés et se démarque des décennies précédentes par un arrêt brutal de tout soutien préférentiel – économique et législatif – envers ces hommes, ce qui eut pour conséquence d'importantes répercussions négatives pour les *shôigunjin*.

Effectivement, après quatre années de combats extrêmement féroces et sans pitié avec leur ennemi japonais, les dirigeants américains souhaitaient faire en sorte qu'une telle guerre ne puisse plus jamais se reproduire. Pour le nouvel

25 Pennington 2015: 162.

26 Le corps blessé peut produire un sentiment d'altérité, voire de rejet, au sein de la population. Il a été constaté que les infirmités sévères peuvent provoquer chez les gens d'intenses émotions: la peur de la terrible vulnérabilité de la chair qui renvoie à la vulnérabilité de tout un chacun ou la pitié (voire la compassion) pour la souffrance innocente qui ne peut être éliminée. Le corps imparfait peut ainsi mener à l'exclusion sociale ou à d'autres formes de discrimination. Gerber 2012: 73.

27 Une caractérisation dérivée de leur tenue blanche d'hôpital qu'ils portaient pendant leur hospitalisation et ensuite durant leur convalescence.

28 Voir Pennington 2015: 163–194.

occupant, seule l'élimination totale et complète du régime militariste pouvait permettre d'éviter cela, comme l'annonce l'article 6 de la déclaration de Postdam de juillet 1945.²⁹ Ainsi, afin « d'assurer que le Japon ne redeviendra pas une menace pour les États-Unis ou pour la paix et la sécurité du monde »,³⁰ le Commandant Suprême des Forces Alliées (SCAP),³¹ le général Douglas MacArthur (1880–1964), eut pour mission de mettre en place une politique qui se résumait en deux mots: démilitarisation et démocratisation. Mettant en place un système indirect d'occupation militaire qui s'appuyait sur les institutions gouvernementales japonaises préexistantes, le SCAP subordonnait dans les faits tous les pouvoirs du gouvernement japonais: exécutif, législatif et judiciaire.

Afin de pouvoir appliquer sa politique de démocratisation du Japon, le SCAP estimait qu'il fallait d'abord éradiquer le militarisme jusqu'à ses fondements, et ce, à tous les niveaux de la société. Il ne lui suffisait pas de simplement dissoudre l'armée pour réussir, il fallait également déconstruire les structures idéologiques et institutionnelles du militarisme et réaffirmer le contrôle civil sur les organes de l'État et de l'économie.³² La démilitarisation américaine du Japon se traduisit par trois mesures principales dont l'une d'elles était: l'élimination de l'idéologie ultranationaliste et militariste de tous les domaines par l'expulsion de toutes les personnes ou le démantèlement de toutes les organisations ayant eu des liens avec le militarisme ou la transmission de cette idéologie.³³ Les militaires n'avaient donc plus leur place dans la vision américaine du futur Japon. Les soldats mutilés, par leurs besoins spécifiques en termes de soins et d'assistance, avaient représenté un groupe protégé par leur statut de militaire lors de la guerre, ce qui n'était plus justifiable aux yeux des États-Unis. Les *shōgunjin* furent donc grandement impactés par les mesures prises par le SCAP durant ces années.

Ainsi, dès les premiers mois de l'occupation, les Américains décidèrent de supprimer le système de soins préférentiels destinés aux vétérans invalides. Dès septembre 1945, la Section de la santé et de l'aide publique (*Public Health and*

29 « L'autorité et l'influence de ceux qui trompèrent le peuple japonais en l'embarquant à la conquête du monde doivent être éliminées à tout jamais. Nous insistons sur le fait qu'un nouvel ordre de paix, de sécurité et de justice sera impossible aussi longtemps que le militarisme irresponsable n'aura pas été chassé du monde. » Masuda 2012: 201.

30 Yoshikuni 2000: 66.

31 *Supreme Commander for Allied Power* plus communément raccourci en SCAP. Par extension, ce terme désigne également l'administration qui se trouve sous son commandement.

32 Bickford 2013: 19.

33 Cela donna lieu à une campagne de purges de toutes les personnes impliquées dans le gouvernement japonais durant la guerre ou qui avaient un lien avec la promotion de l'idéologie militariste. Masuda 2012: 209–211.

Welfare Section, PHW(S))³⁴ délivra le système hospitalier japonais du contrôle des militaires, fit libérer des lits d'hôpitaux à l'intention des civils et mit fin au système de traitement prioritaire des vétérans infirmes. Les hôpitaux militaires furent de plus transformés en hôpitaux nationaux et passèrent sous une juridiction civile, la *Gunji hogo-in* (dont l'une des fonctions était la gestion des *shôigunjin*) fut démantelée dès l'automne 1945 et l'Association des vétérans blessés du Grand Japon fut, quant à elle, dissoute en février 1946 laissant ainsi ses anciens membres sans supports organisationnels.³⁵ En outre, nombre de médecins militaires furent renvoyés à cause des purges qui frappaient le personnel considéré comme affilié aux militaristes, même si l'occupation ne put tous les congédier pour éviter une paralysie générale des services de soins.³⁶ Si la démocratisation du système hospitalier avait pour but premier de le rendre plus équitable et de le rendre accessible à tous les citoyens et citoyennes du Japon, on remarque néanmoins qu'à la fin de la guerre, la grande majorité des personnes hospitalisées restaient les vétérans blessés et que ces mesures impactèrent fortement les conditions de leurs traitements.³⁷

Après les soins spécifiques, l'occupant américain s'efforça également de changer en profondeur tout le système des allocations et pensions destinées uniquement aux militaires et à leurs familles pour le remplacer par une nouvelle structure d'aide sociale indiscriminée et accessible à tout un chacun. Dès la fin du mois de novembre 1945, l'occupation émit la SCAPIN³⁸ 338 intitulée « note sur les pensions et allocations » (*Memorandum on Pensions and Benefits*) annonçant que toutes les pensions militaires devaient être suspendues. Spécifiquement, elle ordonnait aux autorités japonaises d'annuler toutes les allocations publiques et privées ou toute autre forme d'aide financière accordée au personnel militaire, infirme ou non, aux membres des associations ou organisations dissoutes par l'occupant, aux personnes purgées et aux personnes arrêtées ou convaincues de crimes.³⁹ Par cette mesure, entre autres, le SCAP souhaitait décrédibiliser le militarisme comme modèle social et faire en sorte que celui-ci ne puisse plus être

34 Département faisant partie du SCAP et qui avait pour mission de réformer le ministère de la Santé japonaise et de le démocratiser afin qu'il puisse profiter à tous.

35 Tada 2002: 14; Ueno 2006: 5.

36 Il y avait toujours à la charge des hôpitaux environ 78 000 anciens combattants répartis dans près de 268 établissements au Japon à la fin de la guerre. Eiji 2002: 412–414; Pennington 2015: 200.

37 Fujiwara 2011: 55.

38 Pour *SCAP Index Number*. Les SCAPIN étaient un système « d'instructions » qui expliquaient aux autorités japonaises les nouvelles lois qu'elles devaient mettre en place et qui ne leur laissaient qu'une faible marge de manœuvre.

39 Kokuritsu Kokkai Toshokan (2007): 58. Adresse URL: https://rnavi.ndl.go.jp/kensei/tmp/SCA_1.pdf (page visitée pour la dernière fois le 20 octobre 2021).

attractif pour le reste de la population. Il fut compliqué pour les autorités japonaises de comprendre pourquoi le SCAP voulait appliquer une telle mesure, étant donné qu'aux États-Unis il existait aussi des pensions d'invalidités pour les militaires. Toutefois, malgré les tentatives de faire valoir que ces allocations étaient des compensations pour l'immense sacrifice fait par ces hommes, le SCAP resta inflexible et le gouvernement japonais n'eut d'autre choix que de mettre fin au système des pensions militaires en février 1946.⁴⁰ Avec cette mesure, près de 5,7 millions de vétérans japonais, à l'exception des soldats très gravement mutilés, se virent privés de leurs pensions.

En quelques mois seulement, des millions d'anciens soldats japonais avaient perdu leurs moyens de subsistance, sans considération de leurs besoins spéciaux. Néanmoins, le SCAP ne cherchait pas à exclure les vétérans infirmes, leurs familles, ou les soldats rapatriés et démobilisés de tout système d'assistance publique. Il soulignait seulement le fait qu'ils ne devaient plus recevoir d'avantages particuliers ou aucune sorte d'accès favorisé à des aides et que le nouveau système d'assistance publique devait se fonder sur le principe de non-discrimination entre les personnes. Ainsi, durant la fin de l'année 1945 et au début de 1946, le SCAP émit toute une série de directives qui vinrent préciser sa vision de l'aide sociale japonaise et qui constituèrent les fondements de cette dernière. Rapidement, dans ces SCAPIN, les Américains « ne reconnurent pas les démobilisés en tant que groupe particulier » et « interdirent qu'on traite [les militaires] en tant qu'individus avec des antécédents spéciaux ».⁴¹ Au final, l'assistance sociale japonaise s'axa autour des trois principes suivants: 1) responsabilité de l'État; 2) interdiction de fournir des traitements différenciés; 3) obligation de maintenir un niveau de vie minimum.⁴² Se basant sur les injonctions américaines, le ministère de la Santé ébaucha un projet de loi devant fournir un soutien pécuniaire à tous les citoyens qui vivaient dans le dénuement. Celle-ci entra en vigueur en octobre 1946 sous le nom de Loi sur la protection des moyens d'existence (*Seikatsu hogo-hô* 生活保護法).⁴³ Cette nouvelle loi abrogea définitivement la législation préexistante des services sociaux japonais et signifiait que les militaires perdaient tout droit de réclamer un traitement spécial de la part de l'État.⁴⁴ Ils n'étaient pas exclus du système d'assistance, comme les Américains l'avaient promis, mais leurs besoins devaient être considérés sans le

⁴⁰ Murakami 1987: 61–62.

⁴¹ Murakami 1987: 25.

⁴² Murakami 1987: 32.

⁴³ Pennington 2015: 207.

⁴⁴ Tada 2011: 223.

moindre égard dans une large communauté qui souffrait pareillement de privations, de destructions et de déplacements en raison de la guerre.

Les *shôigunjin*, désormais simples citoyens ordinaires n'ayant plus droit à aucun traitement de faveur, durent survivre avec leurs mutilations et sans revenus dans un pays en ruine.⁴⁵ Dans ce contexte extrême, ils se retrouvèrent rapidement dans une situation de grande détresse économique. À cause de la fin de l'assistance étatique pour les militaires, de la crise économique ne leur laissant aucune chance de retrouver un emploi, d'une aide financière bien insuffisante,⁴⁶ d'une inflation hors de contrôle provoquée par la contrebande et le marché noir, une grande partie des vétérans blessés sombra dans la pauvreté. Comme ces derniers avaient perdu tout espoir de retrouver un travail, ils n'eurent d'autre choix que de se tourner vers la mendicité pour survivre. Les *shôigunjin* qui, quelques temps auparavant encore, étaient des figures respectées dans le pays en tant que « héros en blouse blanche » et étaient au centre de la propagande nationale, furent bientôt réduits à devoir mendier dans la rue avec leur tenue d'hôpital et devinrent ainsi connus sous le nom de « mendiants en blouse blanche » (*hakui bokinsha* 白衣募金者).⁴⁷ Même si tous ne se résignèrent pas à mendier dans la rue, ceux qui le faisaient étaient très visibles.

Les conditions de vie des vétérans infirmes s'étaient tellement dégradées durant les années d'après-guerre qu'une partie d'entre eux, pour survivre dans la vie de tous les jours, tenta de surmonter les barrières dressées pour accéder à une aide publique en recourant aux activités d'associations de patients, même si chacune d'entre elles fut surveillée de près par l'occupation. Cependant, leur inévitable identité d'anciens soldats, et donc de potentiels criminels aux yeux du SCAP et de la société,⁴⁸ écliprait toute reconnaissance populaire positive d'eux en tant que victimes et les empêchait de réclamer une assistance pour se réinsérer

45 À la fin de la guerre, la situation économique du Japon était plus que catastrophique: le pays avait perdu près du quart de sa richesse nationale, l'inflation était terrible et le taux de chômage était incroyablement élevé. Tada 2011: 220.

46 Dans l'hypothèse où les soldats invalides pouvaient être intégrés parmi les bénéficiaires de la Loi sur la protection des moyens d'existence de 1946, les profits furent néanmoins mineurs et insuffisants pour vivre. En plus de clauses arbitraires d'exclusions, il n'existait pas de véritables normes qui définissaient les conditions précises pour l'allocation des fonds. Dans les faits donc, il arrivait que les vétérans soient discriminés et ne reçoivent pas les aides auxquelles ils avaient droit, et s'ils les recevaient, ces dernières ne représentaient même pas le minimum vital. Tada 2011: 223; Tada 2002: 10–11.

47 Voir Ueno 2005: 31–60.

48 Le Tribunal Militaire International pour l'Extrême-Orient, qui se tint de 1946 à 1948 à Tôkyô et qui jugea les responsables japonais de la guerre, révéla au grand jour les atrocités commises par l'armée impériale auprès des populations des pays envahis et des prisonniers alliés. Aux yeux de la population japonaise, les militaires, par leur participation à des actes innommables, avaient donc échoués en tant qu'individus. Dower 1999: 60.

dans la vie civile.⁴⁹ En effet, après la guerre, les soldats blessés n'étaient pas les seuls à réclamer des compensations pour leurs pertes: de nombreuses autres voix s'élevaient dans la société japonaise et demandaient à être reconnues en tant que victimes de guerre.⁵⁰ C'est pourquoi ils n'arrivèrent pas à se faire entendre dans la société ou à faire pression sur les députés pour être représentés au gouvernement.

La Diète de l'époque releva tout de même le problème social qu'ils posaient⁵¹ grâce notamment à un sondage effectué par le PHW datant de l'été 1947 – année où le phénomène des « mendiants en blouse blanche » commença à émerger – qui éclaira par des chiffres les difficultés de réhabilitation des personnes handicapées. Selon ce dernier, il y avait alors au Japon environ 500 000 personnes qui vivaient avec une infirmité sous une forme ou une autre, et parmi cette estimation, il y avait environ 325 000 vétérans blessés, dont 189 000 avaient des traumatismes physiques graves (tels que des amputations).⁵² De plus, en raison de l'aggravation de la Guerre Froide qui mena à un changement de cap dans la politique d'occupation américaine durant les années 1947–1948,⁵³ l'attitude générale du SCAP changea progressivement et facilita les intérêts des victimes de guerre.⁵⁴ Ainsi, les membres du PHW reconnurent qu'une politique d'aides appropriées pour les personnes infirmes n'était pas forcément destinée uniquement aux militaires, alors qu'au paravant toutes les mesures prises à l'égard des handicapés physiques étaient soupçonnées par les Américains d'être des dispositions privilégiant les vétérans blessés. Grâce à ces raisons ainsi qu'à l'insistance et la persuasion du gouvernement japonais, le ministère de la Santé put promulguer la Loi sur l'aide sociale des personnes handicapées physiques (*Shintaishôgaisha fukushi-hô* 身体障害者福祉法) fin 1949, loi qui prit effet en avril 1950.⁵⁵ L'objectif principal de cette loi était

⁴⁹ Pennington 2015: 211.

⁵⁰ Telles que les familles en deuil – les *izoku* 遺族 – (qui représentaient les familles des soldats morts au combat) ou les veuves et orphelins de guerres, qui purent former des organisations pour les représenter durant l'occupation et eurent un écho important auprès du gouvernement japonais de l'époque. Ces derniers réussirent à se montrer en tant qu'icônes acceptables des victimes de guerre. Voir Seraphim 2006: 61–74.

⁵¹ Ueno 2005: 35–36.

⁵² Murakami 1987: 178.

⁵³ Certains membres des autorités américaines estimaient que le Japon était une pièce clef en Asie face à la menace communiste et que le pays possédait un fort potentiel stratégique du point de vue international. Ainsi, progressivement, la politique d'occupation passa de la démilitarisation et de la démocratisation à une reconstruction économique du pays. L'objectif était qu'il puisse devenir un allié fiable en étant auto-suffisant et stable financièrement. Selon cette nouvelle orientation politique, l'ennemi n'était plus les anciens militaires et les anciens dirigeants japonais mais les communistes qui menaçaient la stabilité du pays. Masuda 2012: 231–232; Dower 1999: 271–272.

⁵⁴ Seraphim 2006: 78.

⁵⁵ Tada 2011: 225.

donc de réinsérer les gens avec des infirmités physiques dans la vie civile et de faire en sorte qu'ils puissent redevenir indépendants.⁵⁶ La loi était cohérente avec les priorités du SCAP – responsabilité de l'État et non-discrimination – et en même temps elle répondait aux besoins désespérés des citoyens japonais handicapés durant cette période chaotique.⁵⁷ Cette loi, la première du genre au Japon,⁵⁸ put fournir une amélioration des conditions de vie à nombre d'handicapés, mais sa conséquence directe fut que les *shôigunjin* perdirent leurs arguments pour demander un traitement de faveur en raison de leur infirmité causée pendant leur service militaire.⁵⁹

Malgré cette tentative du gouvernement japonais pour aider les handicapés, et malgré la flexibilité grandissante du SCAP quant à l'intégration d'anciens soldats dans les programmes d'aide de l'État, les vétérans blessés continuaient d'estimer qu'ils n'étaient pas traités comme ils le méritaient. Au début des années 1950, certains d'entre eux continuèrent de manifester leur frustration et réclamèrent une amélioration de leurs conditions de vie,⁶⁰ tandis que le phénomène des « *men-diants en blouse blanche* » n'avait quant à lui pas disparu des rues du Japon.

3.3 La lutte pour le retour des allocations invalidités

Le traité de paix de San Francisco qui entra en vigueur le 28 avril 1952 mit fin officiellement à l'occupation américaine et redonna son autonomie au Japon. Dès lors, un climat propice s'offrit à celles et ceux demandant un retour des aides de l'ancien régime. Ainsi, la Diète promulgua la Loi sur le soutien des familles des blessés et des morts à la guerre (*Senshōbyōsha senbotsusha izoku tō engo-hō* 戦傷病者戦没者遺族等援護法) le 30 avril 1952. Cette loi marqua un tournant car elle stipulait que les vétérans (blessés et valides) et leurs familles étaient différenciés des autres victimes de guerre et devaient recevoir à nouveau un traitement préférentiel.⁶¹ Puis, l'année suivante, le gouvernement réintroduisit le système des retraites pour les anciens militaires avec la Loi sur les pensions (*Onkyū-hō* 恩給法),

⁵⁶ Tada 2002: 14.

⁵⁷ Fujiwara 2011: 82.

⁵⁸ Au Japon, depuis la fin du 19^{ème} siècle et jusqu'à cette nouvelle législation, il n'y avait pas de système global qui venait fournir une assistance pour les personnes handicapées physiques en général. Seuls les militaires avaient eu droits à des mesures d'assistance, comme nous l'avons montré plus haut. Tada 2002: 14.

⁵⁹ Pennington 2015: 217.

⁶⁰ Fujiwara 2011: 83–85.

⁶¹ Fujiwara 2011: 86.

qui marquait ainsi un retour explicite de l'idéologie d'État de la période de guerre.⁶² Par ces mesures, on constate que le gouvernement japonais était favorable à la renaissance des aides envers les militaires et leurs familles qui existaient lors de l'ancien régime.

Pourtant, un sondage précis du ministère de la Santé datant de novembre 1953 – le premier du genre car auparavant la censure américaine empêchait toute statistique concernant ce sujet – vint éclairer le phénomène des « mendiants en blouse blanche » de manière actuelle. La réalité des mendiants mise en évidence dans l'enquête était que, même si certains recevaient des allocations pauvreté ou rentes invalidité, ces hommes ne pouvaient pas gagner suffisamment leur vie et avaient toujours de grandes difficultés à trouver un emploi. L'enquête concluait donc que c'étaient leurs conditions financières problématiques qui les avaient poussés à mendier et que ce moyen s'avérait être l'unique solution pour maintenir un niveau de vie minimum.⁶³

Ainsi, malgré les changements législatifs notables du début des années 1950, les *shōigunjin* avaient toujours la vive impression que ces lois ne les ciblaient pas spécifiquement. Pour eux, l'obligation de servir le pays et le droit de recevoir des allocations militaires d'invalidités étaient les deux faces d'une même pièce. Ils profitèrent de la fin de l'occupation pour se mobiliser afin de restaurer leurs droits et leur réputation.⁶⁴ Effectivement, avec la fin du contrôle du SCAP sur la formation des associations, ces hommes purent fonder l'Association japonaise des vétérans blessés (*Nippon shōigunjinkai* 日本傷痍軍人会) (ci-après AJVB) le 16 novembre 1952. Cette dernière joua un rôle important dans l'organisation des mouvements des vétérans blessés et de leurs objectifs politiques. En plus de participer aux campagnes pour le retour de la Loi sur les pensions pour les militaires, cette organisation continua de plaider en faveur de la création d'une loi indépendante destinée aux besoins de ses membres uniquement. Les requêtes des *shōigunjin* concernaient différents domaines tels que l'octroi de billets préférentiels sur les chemins de fer, l'exemptions de taxes nationales et locales, l'instauration de quotas favorables pour l'emploi dans les secteurs privés et publics ou encore les soins médicaux gratuits pour les blessures de guerre.

Si pendant l'occupation les *shōigunjin* eurent beaucoup de peine à atteindre les hautes sphères gouvernementales, l'AJVB choisit une stratégie basée sur le lobbying des membres du gouvernement dans les années 1950. Selon elle, cette démarche devait lui permettre d'accéder aux résultats espérés. Les adhérents de

⁶² Seraphim 2006: 79.

⁶³ Ueno 2005: 54–55.

⁶⁴ Les paragraphes suivants se basent sur la thèse de doctorat de Fujiwara (2011): pp. 87–112 et pp. 165–183.

l'association trouvèrent un allié politique sous la forme du Parti libéral-démocrate (*Jiyûminshutô* 自由民主党) qui promit aux vétérans blessés de leur offrir un support politique en échange de leur vote, car ces derniers représentaient alors un bloc important d'électeurs. Les membres de l'organisation rencontrèrent à plusieurs reprises des représentants du parti ainsi que des membres de la Diète, leur soumièrent des pétitions puis suivirent les commissions et les sessions du Parlement qui concernaient les vétérans.

D'un autre côté, soucieuse de son image, l'AJVB était préoccupée par les « mendiants en blouse blanche » car elle craignait que le public en général ne distingue pas ces hommes des membres de l'association et que cela n'entrave leur lutte politique. C'est pourquoi, même si elle compatissait avec la situation pénible dans laquelle les *hakui bokinsha* se trouvaient, elle condamna dès 1953 la pratique de la mendicité, enjoignit tous les vétérans blessés à cesser de demander de l'argent dans la rue et les incita à se comporter de la manière la plus honorable possible en suivant la charte de l'association. D'autant plus qu'il avait été démontré par le sondage de 1953 qu'il y avait de nombreux charlatans et autres faux « mendiants en blouse blanche » (généralement il s'agissait d'handicapés civils, de rapatriés ou même de membres de la pègre) qui quémandaient de l'argent et ceci nuisait à la réputation de tous les vétérans invalides.⁶⁵ Pourtant, le débat concernant la proscription des *hakui bokinsha* persista longtemps au sein de l'AJVB, car il fut tout de même reconnu que certains mendiants vivaient dans une très grande précarité et que la charité restait leur unique moyen de subsistance.

En dépit de tous ces efforts, en 1960, l'objectif n'était toujours pas atteint et les vétérans infirmes exprimèrent toujours plus leur frustration. Selon eux, parmi les multiples mesures existantes – celles concernant les militaires ou encore celles concernant les civils handicapés – aucune d'entre elles n'était adéquate en termes de protection ou de réhabilitation, elles manquaient toutes de clarté et causaient par conséquent un grand désarroi au sein des membres de l'AJVB. Il fallut encore plusieurs années de mobilisations obstinées pour que, finalement, le gouvernement fasse passer la Loi pour le soutien spécial des soldats blessés (*Senshōbyōsha tokubetsu engo-hō* 戦傷病者特別援護法) en août 1963, qui vint entre autres leur accorder des bénéfices en termes de soins médicaux ou de gratuité pour le transport sur rails.⁶⁶ Avec cette loi, les *shōigunjin* réalisèrent enfin leur souhait de longue date. Ce résultat démontre qu'ils réussirent à atteindre une conscience politique en tant que victimes qui méritaient des traitements spéciaux. Pour y arriver, ils affirmèrent complètement leur identité de vétérans blessés et réussirent à imposer à leurs yeux ainsi qu'à ceux du public la différenciation nette entre eux et

⁶⁵ Ueno 2005: 53.

⁶⁶ Kōseishō gojūnenshi henshū iinkaihen 1988: 1460–1462.

les handicapés civils. Même s'ils représentaient une image non désirée du souvenir de la défaite et de la misère – un rappel négatif de la guerre – leur lutte pour les réparations versées par l'État devint donc un moyen important de justifier leur existence et de recevoir la reconnaissance de la société.

4 Conclusions

Comme nous venons de le montrer de manière succincte lors des chapitres précédents, la politique d'assistance et d'allocations militaires d'invalidité est loin d'être linéaire et a beaucoup varié en fonction du contexte politique, international et social durant le 20^{ème} siècle. Toutefois, on peut remarquer deux orientations distinctes: 1) le gouvernement japonais s'est démarqué des autres pays en créant un système d'assistance envers les vétérans blessés alors même que le conflit ouvert avec la Chine ne faisait que débiter. D'une manière générale, on constate que les mesures d'aides ont tendance à être instituées après la fin des combats ou d'une guerre. Le Japon, anticipant un afflux massif de mutilés et ne s'attendant pas forcément à une guerre aussi longue, a donc créé un système vertical partant du haut (le gouvernement) et allant vers le bas (les *shôigunjin*). 2) Après la fin des aides et autres allocations financières, les vétérans blessés se sont battus pendant près de deux décennies pour leur retour, créant ainsi un schéma inverse qui partait du bas (les requêtes des *shôigunjin*) et allait vers le haut (le gouvernement). Ce schéma particulier se rapproche beaucoup de ce qu'on retrouve ailleurs dans le monde.

Il faut néanmoins faire attention à ne pas enfermer les vétérans infirmes dans une relation exclusive avec l'État. En effet, l'historien David Gerber a mis en évidence, dans un article intitulé « Disabled Veterans, the State, and the Experience of Disability in Western Societies, 1914–1950 », que de nombreuses études sur le sujet jusqu'alors ont pêché par ce tropisme et peinaient à conceptualiser le statut des vétérans blessés. Puisque leurs blessures étaient apparues dans le cadre de leur devoir envers l'État, puis qu'ils s'étaient mobilisés dans une lutte pour recevoir des aides, il est de ce fait aisé de considérer que leur identité sociale ne s'est constituée qu'en rapport avec l'État. Or Gerber estime que cette approche est trop limitée pour comprendre de manière plus globale le contexte de vie des vétérans invalides. Selon sa logique, cette vision peine à expliquer, par exemple, pourquoi les vétérans infirmes ont toujours été tenaillés entre un besoin d'assistance étatique et la crainte d'une dépendance excessive vis-à-vis de l'État, qui limiterait la réalisation de leur normalisation dans la vie civile.⁶⁷ L'historien

⁶⁷ Gerber 2003: 899–916.

Fujiwara Tetsuya a bien évité cet écueil en décrivant ce type de conflit entre les membres de l'AJVB dans sa thèse de doctorat sur le sujet. Il est ainsi essentiel pour les futures recherches de bien garder en tête que les *shôigunjin* se trouvaient dans un système de relations complexes avec de nombreux autres groupes sociaux : handicapés civils, différentes catégories de victimes (veuves ou familles en deuil), autres militaires, et également entre les diverses antennes régionales de l'AJVB. Ces relations furent plus ou moins fortes selon le groupe ou l'époque et influencèrent nécessairement le discours des vétérans.

Enfin, comme nous l'avons expliqué, la recherche japonaise sur les vétérans infirmes s'inscrit dans le cadre plus général de la recherche internationale sur le sujet. Il serait donc intéressant de voir plus rigoureusement encore si le comparatisme transnational peut apporter un éclairage nouveau sur la situation au Japon. Grâce à cette technique d'analyse permettant d'appliquer des concepts et idées provenant d'autres pays, il serait ainsi possible de constater si des modèles présents ailleurs se confirment dans les sources japonaises, ce qui dévoilerait de cette manière des angles morts. Par exemple, dans de nombreux pays, il a été constaté que les anciens soldats infirmes étaient parfois atteints de ce qu'on appelle la « psychose des allocations » (*pensions psychosis*), c'est-à-dire la focalisation des vétérans et de leurs associations sur la compensation pécuniaire (ou autres types d'avantages) au détriment de tout autre problème et de toute réflexion sur la reconstruction d'une vie productive.⁶⁸ Est-il possible de faire un parallèle avec la détermination inflexible des vétérans blessés japonais pour le retour d'une loi qui leur était spécifique, alors même qu'ils recevaient déjà des aides étatiques (pour les personnes en situation de handicap et pour les personnes en difficulté économique par exemple) ? En outre, la thématique de la perte de masculinité engendrée par le handicap et ses répercussions sur les conditions de vie des vétérans invalides apparaît dans diverses recherches internationales,⁶⁹ toutefois, il semble que pour l'instant ceci n'ait été que peu exploité dans les recherches japonaises. Cet élément pourrait éclairer plus nettement encore les motivations des *shôigunjin* à se battre pour le retour d'une assistance invalidité à leur égard.

En conclusion, à travers la description de l'évolution des politiques d'assistance envers les vétérans blessés au Japon, on constate que ces hommes constituent un groupe à part entière dans la société japonaise et que les différentes réformes adoptées par le gouvernement exercèrent une influence directe et majeure sur leurs conditions de vie, positivement ou négativement. Les mesures entreprises pour leur venir en aide furent d'ailleurs souvent la base d'une future aide sociale pour le reste de la société, les faisant donc entrer de manière inhérente

⁶⁸ Gerber 2012: 18.

⁶⁹ Voir Salvante 2020: 593–603.

dans l'histoire de l'aide sociale au Japon. Loin de nous la volonté de montrer ces hommes comme davantage victimes que les millions d'autres civils qui subirent les horreurs d'une guerre sans pitié, mais, avec leur statut particulier d'agresseurs (militaires) et de victimes (infirmes), ils représentaient un groupe de personnes qui eut bien du mal à se faire entendre dans la société japonaise sitôt que l'État ne put plus les soutenir activement. Par une approche socio-historique qui se veut la plus holistique possible, la recherche sur les vétérans infirmes japonais intègre donc tout d'abord leur combat pour le retour des allocations militaires d'invalidités dans l'histoire des victimes au Japon, puis enrichit, dans un second temps, l'histoire mondiale sur les vétérans blessés.

References

- Bickford, Andrew (2013): « Demilitarization: Unraveling the Structures of Violence » in *Demilitarization in the Contemporary World* édité par Stearns Peter N., Urbana (Illinois): University of Illinois Press, 19–34.
- Dictionnaire historique du Japon* (2002), tome 1 [A/K], Paris: Maisonnneuve Larose.
- Dower, John (1999): *Embracing defeat: Japan in the wake of World War II*, New York: Norton/The New Press.
- Eiji, Takemae (2002): *Inside GHQ; The Allied Occupation of Japan and its legacy*, traduit et adapté du japonais par Ricketts Robert et Swann Sebastian, London: Continuum.
- Fujiwara, Tetsuya (2011): *Restoring honor: Japanese Pacific War disabled war veterans from 1945 to 1963*, PhD (Doctor of Philosophy) thesis, University of Iowa.
- Gerber, David A. (éd.) (2012): *Disabled Veterans in History*, Ann Arbor: The University of Michigan Press.
- Gerber, David A (2003): « Disabled Veterans, the State, and the Experience of Disability in Western Societies, 1914–1950 », *Journal of Social History* 36.4: 899–916.
- Imajoh, Toru (2021): « Disabled veterans and their families: daily life in Japan during WWII », *International Journal of Asian Studies*, 1–17.
- Kokuritsu Kokkai Toshokan 国立国会図書館 (Bibliothèque de la Diète Nationale) (2007): *Supreme Commander for the Allied Powers Directives to the Japanese Government* (SCAPINs). Adresse URL: https://rnavi.ndl.go.jp/kensei/tmp/SCA_1.pdf (page visitée pour la dernière fois le 20 octobre 2021).
- Kasza, Gregory J. (2002): « War and Welfare policy in Japan », *The Journal of Asian Studies* 61.2: 417–435.
- Kôseishô gojûnenshi henshû iinkaihen 厚生省五十年史編集委員会編 (Édition du comité de rédaction des 50 ans d'histoire du ministère de la Santé) (1988): *Koseishô gojûnenshi* 厚生省五十年史 (50 ans d'histoire du ministère de la Santé), Tôkyô: Chûô hōkushuppan 東京: 中央法規出版.
- Masuda, Hiroshi (2012): *MacArthur in Asia; The General and His Staff in the Philippines, Japan, and Korea*, Cornell University Press.
- Murakami, Kimiko 村上貴美子 (1987): *Senryōki no fukushiseisaku* 占領期の福祉政策 (Politique sociale durant l'occupation), Tôkyô: Keisō Shobō 東京: 勁草書房.

- Pennington, Lee (2015): *Casualties of History: Wounded Japanese Servicemen and the Second World War*, Ithaca, N.Y.: Cornell University Press.
- Salvante, Martina (2020): « Introduction: Gender and Disability in the Two World Wars », *Journal of Social History* 53.3: 593–603.
- Seraphim, Franziska (2006): *War Memory and Social Politics in Japan, 1945–2005*, Cambridge: Harvard University Asia Center.
- Souyri, Pierre-François (2010): *Nouvelle histoire du Japon*, Paris: Perrin.
- Tada, Hidenori 田多英範 (2002): « Nihon ni okeru shakai hoshô seido taiei no kakuritsu » 日本における社会保障制度体系の確立 (Établissement du système d'assurance social au Japon), *Ryûtsû keizai daigaku ronshû* 流通経済大學論集 36: 1–19.
- Tada, Hidenori 田多英範 (2011): « Fukushi kokka to kokumin kaihoken – Kainenkin taisei no kakuritsu », 福祉国家と国民皆保険・皆年金体制の確立 (État providence et établissement de l'assurance universelle et du régime des pensions universelles), *Kikan – Shakai hoshôkenkyû* 季刊・社会保障研究 47.3: 220–230.
- Ueno, Masumi 植野真澄 (2005): « Hakui bokinsha towa dareka – Kôseishô zenkokujittai chôsa ni miru shôigunjin no sengo » 「白衣募金者」とは誰かー厚生省全国実態調査に見る傷痍軍人の戦後 (Qui sont les mendiants en blouse blanche: Après-guerre des soldats blessés vu par l'investigation nationale du ministère de la Santé), *Machikaneyama Ronsô* 待兼山論叢 39: 31–60.
- Ueno, Masumi 植野真澄 (2006): « Sengo Nihon no shôigunjin mondai – senryôki no shôigunjin engo o megutte » 戦後日本の傷痍軍人問題ー占領期の傷痍軍人援護をめぐって (Le problème des soldats blessés dans le Japon d'après-guerre: à propos de l'assistance des soldats blessés sous l'occupation), *Minshûshi kenkyû* 民衆史研究 71: 3–12.
- Yoshikuni, Igarashi (2000): *Bodies of memory: narratives of war in postwar Japanese culture, 1945–1970*, Princeton: Princeton University Press.

